

LES VALEURS DE L'INTERNAT

COURTOISIE

TOLERANCE

RESPECT D'AUTRUI, DE SON DROIT AU TRAVAIL ET AU REPOS, DE SES BIENS INDIVIDUELS

RESPECT DU CADRE DE VIE ET DE L'ENVIRONNEMENT



HORAIRES DU SOIR

18H15 - 19H00

Repas
Fermeture du portillon entrée lycée (tous les internes doivent regagner le lycée avant 18H15)
Accès terrain de football – foyer – cour intérieur du lycée – Association sportive

19H00 - 19H55

APPEL N°1 : présence obligatoire dans les chambres
19H40 – 19-55 : pause, sortie possible devant le lycée

20H00 - 20H05

Rangement devant les salles d'études

20H05 - 21H05

ETUDE OBLIGATOIRE en salle & APPEL N°2 : 1 heure consacrée aux devoirs, à l'apprentissage des leçons ou à la lecture. Pour les secondes et premières professionnelles ainsi que pour les CAP : aucun objet numérique connecté n'est autorisé.

21H05

Retour dans les chambres

21H05 - 22H00

APPEL N°3 puis : douches, préparatifs pour le lendemain dans les chambres....

22H00

Extinction de l'éclairage collectif – Silence imposé à tous



HORAIRES DU MATIN

7H00

Réveil

7H10 - 7H45

Petit-déjeuner

7H30

Fermeture des dortoirs jusqu'à 19H00



Les élèves regagnent l'internat le **lundi matin ou le matin du jour suivant un jour férié** pour leur première heure de cours.

L'internat dispose d'une capacité d'accueil de 180 élèves dont 16 sont des filles.

Le local «bagagerie» réservé aux internes est ouvert les lundis de 7H50 à 11H00 (dépôt des sacs) et de 19H00 à 19H15 (retrait des sacs) ; les vendredis de 7H20 à 8H (dépôt des sacs) et à la demande en s'adressant à la vie scolaire (retrait des sacs). Les autres jours de la semaine, les internes doivent s'adresser à la vie scolaire

Le lit, l'armoire... doit être rangé de manière ordonnée tous les matins. Les chambres et dortoirs doivent être laissés dans un parfait état de propreté chaque jour. Le mobilier ne doit pas être déplacé. Les dysfonctionnements des matériels ou des équipements seront signalés au surveillant.

La fermeture par cadenas de sécurité – fournis par les élèves – de l'armoire et du casier est essentielle pour éviter les vols. Le lycée ne peut pas être tenu pour responsable des vols. Le chef d'Établissement prend toutes dispositions pour assurer la sécurité des biens et des personnes.

Aucune voiture particulière d'élève ne peut stationner dans l'établissement. Les élèves internes, utilisateurs de véhicule, doivent stationner sur le parking réservé au stationnement urbain.

Ne sont pas autorisés à l'internat : les appareils électriques de chauffage et de cuisson, cafetières électriques ainsi que les appareils utilisant une bouteille de gaz, téléviseurs, boissons alcoolisées et produits stupéfiants, les denrées périssables qui nécessitent d'être conservées dans un appareil de réfrigération.

L'environnement devra être respecté dans l'intérêt de tous, en particulier les dispositifs de sécurité pour protéger la vie des élèves et des personnels. Toute dégradation constatée ou déclenchement intempestif de l'alarme incendie sera sanctionné. Les frais de remise en état seront facturés aux familles.



Autorisation de sortie

ÉLÈVES MINEURS

Ne peuvent, en aucun cas, sortir sans accord préalable de leurs parents. Les élèves majeurs peuvent être autorisés à sortir exceptionnellement après le repas avec l'accord des Conseillers Principaux d'Éducation (CPE) : Courrier à l'attention des CPE ou mail vs-marechal@ac-orleans-tours.fr

ÉLÈVES MAJEURS

(lycéens ou étudiants) ne peuvent, en aucun cas, sortir sans autorisation préalable de la direction de l'établissement. Une demande écrite et motivée (modification d'emploi du temps, absence de professeur ou pour des raisons exceptionnelles) est donc à faire auprès des Conseillers Principaux d'Éducation (CPE) : Courrier à l'attention des CPE ou mail vs-marechal@ac-orleans-tours.fr

Nous contacter ?

02 38 88 32 39

vs-marechal@ac-orleans-tours.fr

Les CPE

GRACIEUX Christèle

TRIMECHE Samir